**BO n°35 du 29 septembre 2016**

**2. Épreuve de français, histoire et géographie, enseignement moral et civique**

En français, aucune limitation n'est nécessaire.

En histoire et géographie, aucune limitation n'est nécessaire.

En enseignement moral et civique (EMC), les élèves bénéficient des nouveaux programmes depuis la rentrée scolaire 2015. Les limitations pour la session 2017 du DNB sont donc restreintes. Les sujets d'EMC ne comporteront pas de questions portant sur les points suivants :

**- pour la partie « La sensibilité : soi et les autres », les connaissances et compétences relatives à :**

- « Exprimer des sentiments moraux à partir de questionnements ou de supports variés et les confronter avec ceux des autres (proches ou lointains) » ;

- « Comprendre que l'aspiration personnelle à la liberté suppose de reconnaître celle d'autrui » ;

- « Comprendre la diversité des sentiments d'appartenance civiques, sociaux, culturels, religieux ».

**- pour la partie intitulée « Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres », les connaissances et compétences relatives à :** « Identifier les grandes étapes du parcours d'une loi dans la République française ».

**- pour la partie intitulée « Le jugement : penser par soi-même et avec les autres », les connaissances et compétences relatives à :**

- « Expliquer les différentes dimensions de l'égalité, distinguer une inégalité d'une discrimination » ;

- « Comprendre que deux valeurs de la République, la liberté et l'égalité, peuvent entrer en tension ».

**- pour la partie intitulée « L'engagement : agir individuellement et collectivement », les connaissances et compétences relatives à :** « Expliquer le lien entre l'engagement et la responsabilité ».